

Carrefour des Couleures

La Position de REVV

Le carrefour des Couleures devient le point noir de la circulation à Valence. Pour y remédier un projet du Contrat de Plan Etat Région fait, en ce moment, l'objet d'une concertation publique. <http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/drome-rn7-carrefour-des-couleures-r1398.html>

Ce projet concerne quasi uniquement l'utilisation de la voiture et le volet dédié au vélo (page 22) est difficilement intelligible et largement insuffisant.

Comment en est-on arrivé là ?

Au siècle dernier le Département avec les cyclistes Drômois a publié en 1993 une carte guide de la Drôme à vélo. Un itinéraire à vélo important existe alors entre Valence et Romans : le S10. Qu'est-il devenu ? Pourquoi n'est-il plus praticable ?

La déviation de Bourg les Valence est déclarée d'utilité publique en 1999.

Dès 1996, REVV, dans la concertation avec l'état, avait demandé que soit pris en compte l'itinéraire cyclable avec la réalisation, dans la culée de l'ouvrage de la rue Le Chantre d'un ouvrage cadre de 3mx3m pour permettre le passage d'une piste cyclable en site propre pouvant se prolonger au nord le long de la D432 et au sud le long de l'avenue de Romans. Bien que le surcoût n'ait, à l'époque, pas été très important, cette solution n'a pas été retenue.



La Ville de Valence continue le développement de la zone commerciale des Couleures. Avec le Département, un giratoire est créé sur la route de Romans. REVV demande que le projet soit modifié pour permettre le passage des vélos et piétons. Propositions non retenues.

Le quartier de la Laye se réalise à partir de 2005. Le projet indique que « Le PDU constate que l'espace public est largement hypothéqué par la voiture, reléguant les vélos et la marche à pied à des activités de loisir. Au droit du site du projet on ne repère pas de cheminements piétonniers aménagés et régulièrement utilisés ».

Personne n'a mentionné l'itinéraire de la Drôme à vélo S10 Valence Romans. Sur la pression de REVV, le Département a mis plusieurs années à réaliser une bande multifonctionnelle, insuffisante, compte tenu du trafic. REVV demande à Rovaltain de prévoir les liaisons vélo pour la gare et le quartier avec Valence, Romans, Châteauneuf d'Isère et Alixan. Le Syndicat nous répond s'occuper de créer un réseau vélo dans le quartier dont il est responsable mais qu'il n'a pas de compétences en dehors. Par contre les études d'accessibilité à Rovaltain ont pris en compte l'hypothèse que 50% des déplacements générés par ce quartier se ferait autrement qu'en voiture particulière : en covoiturage, en transport en commun en vélo et à pied ! Comment y parvenir ? Personne ne s'en préoccupe. Il n'y avait pas d'agglomération pour traiter ce sujet !

Quel est le résultat ? L'étude des déplacements du territoire du SCOT (Schéma de COhérence Territorial) qui vient de se terminer montre que 80% des déplacements sont fait en voiture particulière et seulement 2% à vélo, essentiellement dans les centres ville, alors que plus de 50% de ces déplacements font moins de 5km

A contrario, la fréquentation des véloroutes et voies vertes réalisées à ce jour, montrent qu'avec des **itinéraires sécurisés** la population est tout à fait disposée à se mettre au vélo qui s'avère un moyen de déplacement efficace, pratique et bon pour la santé.

De même, les dernières études de clientèle et des retombées économiques des véloroutes en l'Alsace montrent clairement que tous les types de fréquentation sont présents : loisir, sportif, quotidien, utilitaire, touristique,...

Sur les 18km entre Valence, St Marcel, Rovaltain et Romans, il y a une demande importante de déplacements à vélo. Il n'y en a pas car la sécurité n'est pas assurée.

La convergence sur Rovaltain organisée lors du Challenge Mobilité du 4 juin et qui a réuni plus de 80 cyclistes, a bien confirmé ce besoin de sécurité. Personne ne souhaite emprunter l'itinéraire le plus direct entre Valence et Rovaltain jugé trop dangereux.

REVV a illustré ces problèmes sur son site <http://www.revv-valence.org/dossiers/s-10>

Aujourd'hui, il n'est plus possible de concevoir le fonctionnement d'une ville uniquement sur des déplacements en voiture et un projet de 28 M€ visant à améliorer les transits sur le plateau des Couleurs ne peut pas faire abstraction des travaux à même de permettre une circulation sécurisée des vélos dans une

zone ou leur utilisation quotidienne pour les trajets domicile travail est tout à fait envisageable et attendue par les usagers.

Pour l'avenir de l'axe Romans Valence, la prise en compte des vélos et TC est indispensable pour ceux qui y vivent et qui y travaillent.

Aussi REVV s'opposera au projet du Carrefour des Couleurs tant que le rétablissement de la continuité cyclable ne sera pas assurée avec, par exemple, la réalisation de l'ouvrage que nous avons demandé en 1996. Les partenaires de ce projet devront ensuite s'engager dans la réalisation d'une REV (Route Express Vélo) reliant Valence à Rovaltain puis Romans, en même temps qu'une ligne de bus à haut niveau de service, BHS, tel qu'envisagé dans le Plan de Déplacement Urbains de l'agglomération.